

La Libre Belgique

28.01.2015

Circulation: 45639

92e7c3

Page: 45

102

La Libre BELGIQUE

Épinglé

Beaucoup de créativité pour le financement

Sponsors. Initiative privée, la Chapelle musicale est constituée de deux structures : une Fondation qui gère l'artistique et une société anonyme à finalité sociale qui gère l'immobilier. Pour cette aile nouvelle, il fallait trouver 10,5 millions d'euros et un million pour l'achat des nombreux pianos. Soulignons que les architectes et l'entrepreneur (CFE) sont restés dans les budgets et les délais ! La nouvelle Chapelle se finance entièrement sur fonds propres. Elle a bénéficié d'apports divers : participations au capital, emprunts obligataires, dons divers, subventions. Les dons privés se montent à 3,75 millions, la Loterie et la Banque Nationale ont apporté un demi-million, la province du Brabant wallon a apporté un million dans le capital, etc.

Aujourd'hui, annonce Bernard de Launoit, 90 % du budget est financé ou promis. Mais il annonce déjà de futurs projets : la rénovation de l'ancien bâtiment et l'achat de terrains aux alentours. Même si rien n'est encore officiel et reste largement confidentiel, d'autres initiatives seront prises pour faire vivre encore davantage le lieu et trouver de nouveaux mécènes, comme la création en septembre d'un "Cercle Chapelle Reine Elisabeth" lancé avec l'appui d'André Van Hecke, le directeur du Cercle de Wallonie à Namur. Mais ce cercle d'affaires devrait dans ce cas, avoir une couleur évidemment musicale.

Le financement annuel de cette "Villa Médicis de la musique" est de 2,5 millions d'euros par an dont 20 % seulement viennent de subsides publics, le reste venant de partenaires privés et de recettes propres. La Chapelle Musicale est un cas exemplaire de mécénat privé à but hautement culturel. **G.Dt**

